

REGLEMENT PARTICULIER DU 6^{ème} TOURNOI D'AULNAT
Le Samedi 06 Mai et le Dimanche 07 Mai 2017

1. Le tournoi Sénior d'AULNAT est un tournoi National de badminton ouvert aux séries N/R/D/P/NC et aux catégories Minimes à Vétérans.
2. Les classements pris en compte sont ceux en vigueur au 26 avril 2017.
3. Le tournoi se déroulera sur deux jours le Samedi 06 Mai et le dimanche 07 Mai 2017 de 08H00 à 19h00 à la salle polyvalente Espace Raymond Ameilbonne à AULNAT (63510).
4. Le tournoi d'AULNAT est autorisé par la ligue AURA sous le numéro en cours
5. Le juge arbitre est Corinne BARBAT.
6. La date limite d'inscription est fixée au 26 avril 2017 (cachet de la poste faisant foi) et la confection des tableaux aura lieu le 27 avril 2017.
7. Les frais d'inscription par joueur sont fixés à 11 euros pour un tableau et 15 euros pour deux tableaux.
8. Les inscriptions sont à envoyer accompagnées du paiement (chèques libellés à l'ordre de ABCD) à : Jean-Louis BARBAT
Rue de la Moulhère
63122 THEIX

Les convocations seront envoyées par courrier électronique à chaque responsable de club.

9. Le logiciel badplus sera utilisé pour la gestion du tournoi.
10. Le nombre de participants maximum est fixé à 65 paires en double et 65 paires en mixte.
Les inscriptions accompagnées de leur paiement seront prises en compte dans l'ordre de leurs arrivées. Les envois par mail ne seront retenus qu'à réception par courrier du règlement correspondant. C'est à cette date de réception seulement que sera pris en compte l'inscription par ordre d'arrivée, critère de sélection en cas de surnombre de participants.
11. L'organisation des rencontres se fait comme suit :
Samedi : rencontres de doubles (poule, phases finales et Finales)
Dimanche : rencontres de mixtes (poule, phases finales et Finales)
12. Le comité d'organisation constituera les tableaux au classement CPPH (somme des CPPH des joueurs de la paire). Les joueurs seront donc inscrits dans les tableaux ainsi constitués.
13. Les joueurs doivent être présents à l'heure de leur convocation.
14. Aucune inscription, ne sera remboursée en cas de désistement après la constitution des tableaux, sauf motif dûment justifié.
15. Chaque participant doit être licencié à la Fédération Française de Badminton (FFBAD) à la date du tirage au sort et être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral.
16. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
17. Dès leur arrivée les joueurs et joueuses devront se faire pointer à la table de marque. Conformément au règlement FFBAD en vigueur, un joueur ou joueuse ne se présentant pas le

jour de la compétition sera déclaré WO. Il (elle) devra (se) justifier (de) son absence dans un délai de 5 jours (certificat médical par exemple). Les justificatifs seront à envoyer :

Soit par courrier à :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton
37 routes du Vercors
38500 SAINT-CASSIEN

Soit par mail (et de préférence) à Sophie.bluy@badminton-aura.org

18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le faire avec l'accord du juge arbitre afin de se tenir au courant de la suite de ses tableaux, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires fournis par affichage sont à titre indicatif.

19. Le premier tour des tableaux se jouera en poules. Le tableau final se jouera en élimination directe.

20. A l'appel de leur nom pour leur match, les joueurs disposent de 3 minutes pour s'échauffer et tester les volants. Il s'agira de bien respecter ce délai afin de ne pas prendre de retard sur l'échéancier du tournoi.

21. Les matches se dérouleront selon le règlement officiel de la FFBAD.

22. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs et du juge arbitre.

23. Les volants sont à la charge des joueurs. Les joueurs fournissent le même nombre de volants pour le match.

24. En cas de litige sur les volants utilisés, les volants officiels du tournoi sont : YONNEX Mavis 500 pour les jupes plastiques et les WILSON TEAM pour les plumes.

25. Les matchs sont arbitrés comme suit :

En phase de poule et en phase finale : auto arbitrage par les joueurs(es)

26. Tout volant touchant une structure fixe de la salle (plafond, rampe de chauffage, lumière) est compté comme une faute au service comme en jeu. Tout volant touchant les panneaux de basket, leurs supports ou câbles est compté comme let au service (maximum une fois, après faute) et faute en jeu.

27. Seul un représentant du club dûment identifié est en mesure de poser une réclamation à la table de marque.

28. Toute décision du juge-arbitre est sans appel.

29. Les personnes présentes dans la salle de sport doivent respecter le règlement intérieur, les affichages de sécurité et la propreté des lieux.

30. En particulier, il est interdit de fumer dans le gymnase et les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...).

31. Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un dirigeant de leur club.

32. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking).

33. Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque. Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.

Sportivement l'ABCD